



Faits saillants du rapport financier 2021

Chères Pauloises,
Chers Paulois,

En tant que maire, j'ai l'obligation de présenter aux citoyens, annuellement, les faits saillants du rapport financier de la dernière année comme inscrit dans le Code municipal du Québec dans les diverses obligations d'une municipalité et d'un conseil municipal. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2021 consolidé.

Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence et ouverture d'esprit, des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, elle comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2021 ont été vérifiés par la firme DCA comptable professionnel agréé inc. et déposés à la séance du conseil municipal du 19 avril 2022. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur indépendant a établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Paul. Le rapport financier, les faits saillants et le tableau de la rémunération des élus sont publiés sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Vie démocratique ».



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS¹ (exercice terminé le 31 décembre 2021)

REVENUS	Réalizations	
	2021	2020
Taxes	7 325 491 \$	6 866 873 \$
Compensations tenant lieu de taxes	83 067 \$	85 232 \$
Quotes-parts	(8 789 \$)	(3 947 \$)
Transferts	1 014 790 \$	517 079 \$
Services rendus	342 934 \$	572 805 \$
Imposition de droits	1 179 616 \$	627 010 \$
Amendes et pénalités	52 188 \$	61 578 \$
Revenus de placements de portefeuille	17 522 \$	24 698 \$
Total des revenus	10 324 887 \$	9 522 278 \$
CHARGES		
Administration générale	1 537 373 \$	1 344 562 \$
Sécurité publique	1 308 096 \$	1 132 493 \$
Transport	2 462 173 \$	2 203 093 \$
Hygiène du milieu	1 475 638 \$	1 727 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	300 958 \$	227 889 \$
Loisirs et culture	1 273 118 \$	1 014 944 \$
Frais de financement	617 097 \$	630 765 \$
Total des charges	8 979 159 \$	8 277 062 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 345 728 \$	1 275 216 \$

¹ Le périmètre comptable de la Municipalité comprend la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette.

LE BILAN DU RAPPORT FINANCIER 2021

L'exercice financier 2021 de la Municipalité s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses de 1 345 728 \$. Nous constatons des revenus de l'ordre de 10 324 887 \$, correspondant à une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Principalement, les hausses de revenus sont attribuables à l'effervescence du marché immobilier qui nous a permis d'obtenir des revenus additionnels des droits de mutation immobilière et aux transferts des subventions provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. En contrepartie, la catégorie des autres revenus a diminué. Cette situation s'explique par le fait, qu'en 2020, nous avons bénéficié de revenus provenant de la vente des terrains municipaux des rues de Richerences et de Visan.

Les charges financières des résultats 2021 sont de 8 979 159 \$. La variation par rapport à l'année 2020 s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, sur le plan administratif, les charges ont été impactées par des dépenses liées à une année électorale municipale. Également, sur le plan de la sécurité publique, en plus d'une hausse des frais liés au service de la Sûreté du Québec, nous avons eu à gérer une inondation dans le secteur de l'Île Vessot. Cet épisode a généré de nombreuses dépenses qui n'étaient pas prévues au cadre financier. Également, de nombreux travaux routiers ont été réalisés durant l'année 2020, particulièrement sur les chemins Saint-Jean, Cyrille-Beaudry et Guilbault, ce qui a eu pour résultat d'accroître les charges financières liées au poste de transport. Finalement, l'année 2020 a aussi été l'année de réouverture de la bibliothèque municipale; en plus de l'embauche d'une nouvelle ressource permanente, nous avons eu à faire l'acquisition de mobiliers et d'équipements pour compléter les aménagements.

Ces résultats permettent de dégager un excédent de l'exercice de 1 345 728 \$. Cet excédent budgétaire nous offre la possibilité de maintenir les services et de continuer d'offrir un milieu de vie intéressant où il fait bon vivre, grandir, vieillir et s'épanouir, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Bien que les résultats financiers démontrent toute la rigueur de notre gestion municipale, nous demeurons vigilants à l'égard de la situation actuelle et de l'avenir. De nombreux défis municipaux sont à venir, notamment sur les enjeux de l'environnement, la rétention et le recrutement des ressources humaines, les communications, les technologies, la participation citoyenne, la sécurité et le transport. En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement et appui dans l'aide à la gouvernance des divers projets et défis qui nous sont présentés bimensuellement lors des séances municipales. Bien entendu, il m'apparaît important de souligner la passion, l'engagement et le soutien de tous nos employés municipaux afin d'offrir un service de qualité et de répondre efficacement aux attentes de nos citoyens.

Alain Bellemare
Maire

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2021

- Inauguration de la bibliothèque Fernande-Richard
- Construction d'une passerelle entre le chemin Saint-Jean et le secteur des Cours du ruisseau
- Ajout d'un service de brigadiers scolaires (école La Passerelle, Pavillon NDSC)
- Remplacement du plancher du Complexe communautaire
- Réfection d'une partie des chemins Saint-Jean, Cyrille-Beaudry et Guilbault
- Aménagement d'un stationnement additionnel à l'Île Vessot
- Aménagement extérieur de la nouvelle mairie et organisation d'une journée « portes ouvertes »
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les services municipaux
- Création du poste de secrétaire-réceptionniste

Adoption des faits saillants du rapport financier 2021

2022-0620-

Considérant que l'article 176.2.2 du Code municipal prévoit que, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Sur la proposition de _____, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les faits saillants du rapport financier 2021 de la Municipalité de Saint-Paul fassent partie intégrante du procès-verbal et soient insérés à la suite de la présente résolution;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal en autorise la distribution postale dans tous les foyers paulois ainsi que la publication sur le site Internet de la Municipalité;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.